

Criminalité



Christophe Dubrit, chef de service du centre LAVI vaudois à Lausanne, à l'écoute d'une victime d'infraction. GÉRALD BOSSHARD

«Difficile de donner un sens à la violence gratuite»

La hausse des agressions multiplie aussi les victimes. Les centres LAVI les aident à se relever. Reportage

Yannick Barillon

La porte d'entrée vitrée reste toujours fermée à clé, pour donner à la victime un sentiment de sécurité. Au cœur de Lausanne, le centre de consultation d'aide aux victimes d'infractions, géré par la fondation Profa, accueille les victimes sur rendez-vous. Cet espace de semi-urgence existe depuis 1993, suite à l'entrée en vigueur de la LAVI (la loi d'aide aux victimes d'infractions). Tous les cantons ont créé des structures d'accueil similaires.

Ici, l'atmosphère sent bon le calme. Peu après une agression, le lieu tranche avec l'univers de la violence. Mais à quoi s'attendre lorsqu'on pousse la porte du centre LAVI? Une équipe de huit assistants sociaux, dont Viviane Vaney, écoute, oriente et offre d'aider sans juger. «Notre mission est de

réparer ce qui s'est passé à la suite d'une infraction pénale», explique le chef de service Christophe Dubrit. Or les chiffres démontrent que les infractions violentes augmentent. Alors forcément, les intervenants LAVI s'interrogent.

«Le domicile reste l'endroit le plus dangereux mais la hausse des agressions spontanées en milieu urbain nous interpelle», confie Christophe Dubrit. Cette préoccupation se lit aussi dans le regard de l'assistante sociale Viviane Vaney: «Dans ces cas de violence gratuite, donner un sens à ce qui est arrivé devient encore plus difficile. Les gens aspirent avant tout à être reconnus comme victimes.» Depuis la création du centre, le profil de ceux qui franchissent la porte de l'univers LAVI ne change pas.

«Il est impossible de définir une échelle de gravité des cas traités au fil des ans, toute forme d'agression étant grave», insiste Viviane Vaney. Habitué des souffrances des autres, Christophe Dubrit décrit pourtant une tendance. «Parmi les 1470 nouveaux dossiers traités l'an dernier, les femmes victimes de violences conjugales restent en tête. Mais davantage de personnes non victimes au sens de la LAVI nous consultent»,

reconnaît-il. La loi précise que toute personne ayant subi une atteinte directe à son intégrité physique, sexuelle ou psychique du fait d'une infraction pénale est reconnue victime.

La consultation se déroule toujours selon les besoins et le rythme de la victime. A l'heure du rendez-vous, elle prend place dans un des lumineux bureaux de la rue lausannoise du Grand-Pont 2 bis. Pas besoin de déboursier un centime, ni de parler français puisque le centre offre un service de traduction. Avec une douceur dans la voix, Viviane Vaney raconte son travail. «Une fois la personne mise à l'aise, je l'informe de l'aide envisageable et de la confidentialité de notre échange.»

Une palette de mesures

Concrètement, les intervenants LAVI proposent une assistance juridique, psychologique ou médicale. Une serrure au domicile peut aussi être changée pour plus de sécurité. Et dans les cas d'urgence? «Il est hors de question de laisser une victime à la rue. Les vingt studios du centre d'accueil vaudois Malley Prairie hébergent, par exemple, ceux qui craignent

de rentrer à la maison à la suite de violences conjugales», souligne Christophe Dubrit. Limitée à vingt et un jours, l'aide immédiate gratuite peut se muer en aide à long terme, pour laquelle le bénéficiaire contribue selon ses moyens.

Ces victimes ne poussent pas la porte du centre LAVI par hasard. La police et la justice transmettent leurs coordonnées aux professionnels de l'écoute. Pour le reste, les hôpitaux, le réseau de l'aide sociale ou les institutions, à l'instar de l'Unité de médecine des violences, informent les personnes concernées. «Le dépôt d'une plainte pénale ne conditionne pas notre aide», insiste Viviane Vaney. «Peu importe de connaître l'auteur de l'infraction», renchérit son supérieur.

Malgré la hausse de la criminalité et la capacité d'accueil du centre, toutes les victimes ne consultent pas. Un paradoxe que tente d'expliquer Christophe Dubrit. «Il faut continuer à informer. Les jeunes minimisent souvent leur agression alors que d'autres préfèrent fermer rapidement la plaie.»

Permanence du centre LAVI de Lausanne: 021 320 32 00

Vers une interdiction de la vente de peaux de chats

Le Conseil fédéral préconise toute une série de mesures pour mieux régler le commerce des animaux. Il s'agit de lutter contre les maladies

Plus question de tolérer le commerce des peaux de chats et de chiens. Plus question non plus de vendre des chiots à la sauvette sur des parkings. Le Conseil fédéral donne des messages clairs dans la révision de la loi sur les épizooties, qu'il a transmise hier au parlement. Un principe: tout colportage d'animaux devrait être interdit. Le Conseil fédéral craint que l'accroissement du commerce international des animaux ne laisse la porte ouverte à l'introduction en Suisse de nouvelles maladies ou à la résurgence de maladies éradiquées - comme la maladie de la langue bleue ou la grippe aviaire, la peste équine ou la fièvre aphteuse. Or, des animaux importés d'Europe de l'Est vendus à la sauvette sont souvent malades, pas vaccinés contre la rage et insuffisamment socialisés. L'interdiction de ce type de commerce serait sans conséquence pour les ventes de chiens par des éleveurs, des refuges ou des commerces spécialisés, précise le gouvernement.

Le Conseil fédéral veut interdire dans la foulée le commerce de peaux de chats sur le territoire suisse. Depuis 2008, leur importation était déjà prohibée par une modification de la loi fédérale sur la protection des animaux, suite à



Les pelages de félins ne pourront plus être vendus en Suisse. MICHEL PERRET

une motion de Luc Barthassat (PDC/GE). La révision de la loi sur les épizooties vise à coordonner sur tout le territoire la prévention des épizooties. Il est notamment prévu que la Confédération puisse acquérir et gérer une banque de vaccins. L'Office vétérinaire fédéral (OVF) devra se charger de la prévention des épizooties, qui constitue une des priorités de la nouvelle stratégie de santé animale. Il s'agira de procéder à l'analyse systématique des moustiques, vecteurs potentiels d'épizooties. Ou encore de sensibiliser les détenteurs d'animaux aux symptômes, afin de détecter plus rapidement ces maladies. «La santé des animaux est un avantage concurrentiel pour l'agriculture suisse», note le Conseil fédéral. Enfin, le Conseil fédéral a adopté le message sur la nouvelle loi fédérale sur la circulation des espèces de faune et de flore protégées. Cette loi intégrera les critères de la Convention sur le commerce international des espèces (CITES).

AP/ATS

Le gouvernement refuse de taxer davantage l'alcool

La consommation est en recul, constate le Conseil fédéral, qui renonce à un renchérissement des prix

Le gouvernement ne proposera pas de mesure sur les prix dans la révision de la loi sur l'alcool, indique le Département fédéral des finances (DFF), à la suite de la mise en consultation sur projet de loi. «La grande majorité de la population suisse entretient aujourd'hui une relation saine avec l'alcool», souligne le département d'Eveline Widmer-Schlumpf. La «consommation problématique» d'alcool est le fait d'une minorité d'individus, «qui nuisent à la fois à leur propre santé et à leur entourage». Pour remédier à cette situation, le gouvernement propose au parlement un catalogue de mesures ciblées. Il propose d'interdire aux détaillants tout commerce d'alcool entre 22 h et 6 h. Les ventes à l'emporter et les livraisons à

domicile seraient aussi concernées. Les bars et autres débits de boissons ne devraient plus être autorisés à faire d'offres spéciales comme les happy hours ou les boissons à volonté. Le Conseil fédéral donne une base légale aux achats tests en fixant dans la loi l'âge minimum pour la remise d'alcool. L'instrument doit permettre de contrôler si du vin ou de la bière est remis à un mineur de moins de 16 ans ou une boisson spiritueuse à un jeune de moins de 18 ans. L'article dit du «sirop» obligera enfin les bars à proposer trois boissons sans alcool moins chères que la boisson alcoolisée la meilleur marché.

Les milieux de la prévention se disent déçus par ce projet, qui fait passer «les intérêts économiques» avant la santé de la population, selon Addiction Info Suisse. Et de déplorer notamment que le projet autorise les happy hours avec des spiritueux.

P.C./ATS/AP

Asile Des observateurs pour les renvois

Cinq personnalités «indépendantes» accompagneront les renvois par avion des requérants d'asile déboutés. Leur mission, qui commence dans les jours à venir, consiste à vérifier le respect des droits fondamentaux. Il s'agit d'un projet pilote d'une durée de six mois. Parmi les personnalités choisies figurent l'ancien conseiller d'Etat bernois Mario Annoni ou Martina Caroni, professeure de droit public à l'Université de Lucerne. Amnesty International avait refusé d'assumer cette tâche. **ATS**

Il a dit

«Si on accorde systématiquement du sursis, les juges vont être incités à infliger des peines de prison plus longues»



Martin Killias, criminologue, à propos du nouveau Code pénal, à la TSR

Jet-set Carl Hirschmann risque 4 ans

Le procureur requiert 4 ans de détention contre le jet-setteur Carl Hirschmann (31 ans), jugé par le Tribunal de district de Zurich. Accusé de délits sexuels et violences, l'intéressé réfute les charges. Il admet avoir giflé une de ses conquêtes, «mais elle m'a aussi frappé». Cela faisait partie d'un amour fou», a déclaré le play-boy multimillionnaire. Il affirme qu'il n'était pas au courant que l'une de ses partenaires sexuelles n'était âgée que de 15 ans. Le procès se poursuit aujourd'hui. **ATS**

Les ours restent



Les petites oursonnes Berna et Ursina (2 ans) resteront à Berne plutôt que de partir dans une réserve en Roumanie. La direction du Parc aux ours était d'avis que la vie des jeunes plantigrades était en danger si ils devaient vivre dans le même enclos que leur père Finn. Mais l'experte canadienne Else Poulson a recommandé de laisser la famille vivre ensemble dans le même enclos. **ATS**

Le chiffre

1729

C'est le nombre de demandes d'asile qui ont été déposées en Suisse au mois d'août. Ce qui représente une baisse de 0,7% par rapport au mois de juillet. Les principaux pays de provenance sont l'Erythrée, la Tunisie et le Nigeria. Au mois d'août, 242 ressortissants érythréens ont déposé une demande d'asile, c'est-à-dire 73 de plus (+43,2%) qu'au cours du mois précédent. Quant aux Tunisiens, ils étaient 214 (-15,4%) et les Nigériens 152 (-15,6%), a indiqué hier l'Office fédéral des migrations. **ATS**

Les centrales sûres face aux crues

Nucléaire Les cinq centrales suisses sont capables de faire face à des inondations extrêmes, comme il s'en produit une fois tous les 10 000 ans, a admis l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN). **ATS**

Le motard n'aura que 3000 francs

Justice Le Tribunal pénal fédéral (TPF) refuse de rehausser l'indemnité versée à un membre des Hells Angels après le classement de la procédure ouverte contre lui. Le motard devra se contenter d'une réparation de 3000 francs, alors qu'il exigeait le double. **ATS**